

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 07 novembre 2025
Délibération n°2025/068

L'an deux mille vingt-cinq, le sept novembre à 18H30, les membres du Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Roland DRAVET, Maire.

Étaient présents : MM Roland DRAVET, Alain EYNARD-VERRAT, Mme Dominique HAZUCKA, MM Michel LÉGER, Vincent MAITRE, Pascal PESSOZ, Mme Anne-Marie ROCHE, M. Franck ROCHE

Étaient absents : Mme Élodie POZIN-ROUX (pouvoir donné à M. Pascal PESSOZ), MM Damien BLANC , Serge GAUDET

Convocation du : 31 octobre 2025 - Affichage du : 31 octobre 2025

Nombre officiel de Conseillers : 15

Conseillers en exercice : 11

Conseillers présents : 8/ Conseiller représenté : 1

M. Michel LÉGER a été élu secrétaire de séance

OBJET : LOTISSEMENT LES NOYERS
Lancement de l'appel d'offres pour travaux

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le projet de réalisation du lotissement communal LES NOYERS situé au bas du chef-lieu.

Après la validation de la phase d'études de projet (PRO) par délibération n° 2025/047 du 27 août 2025, Monsieur le Maire présente le Dossier de Consultation des Entreprises pour lancer l'appel d'offres des travaux et la convention de raccordement au réseau d'électricité d'ENEDIS.

Ces travaux seront réalisés à compter du printemps prochain pour une durée d'environ 6 mois.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que

- L'appel d'offres sera effectué par la Société d'Aménagement de la Savoie comme le prévoit l'article 9.1 de la Convention de mandat du 25 juillet 2022.
- Les travaux de raccordement électrique et la fourniture et la pose du transformateur à réaliser par ENEDIS s'élèvent à 60 677.18 € HT

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représenté

APPROUVE le Dossier de Consultation des Entreprises tel que présenté par la SAS 73 ;

APPROUVE la convention avec ENEDIS pour le transformateur et son raccordement sur une longueur de 250 m ;

MANDATE la Société d'Aménagement de la Savoie pour lancer l'appel d'offres sur les supports réglementaires comme prévu dans la convention de mandat signée le 25 juillet 2022 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux après avis de la Commission d'Appel d'Offres ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ENEDIS ;

INDIQUE que les dépenses liées aux travaux seront inscrites au BP 2026 du budget annexe « lotissement les Noyers » ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en Sous-Préfecture d'ALBERTVILLE le 12 NOV. 2025*

Le Maire



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif Grenoble dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (2 place de Verdun 38000 GRENOBLE ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.